

LA CIRCULAIRE CEB VIENT DE SORTIR

**QUELS AMÉNAGEMENTS
POUR LES ÉLÈVES
À BESOINS SPÉCIFIQUES ?**



Ludivine Halloy

Orthopédagogue clinicienne
halloyludivine@yahoo.fr

C'EST LA CIRCULAIRE 9441



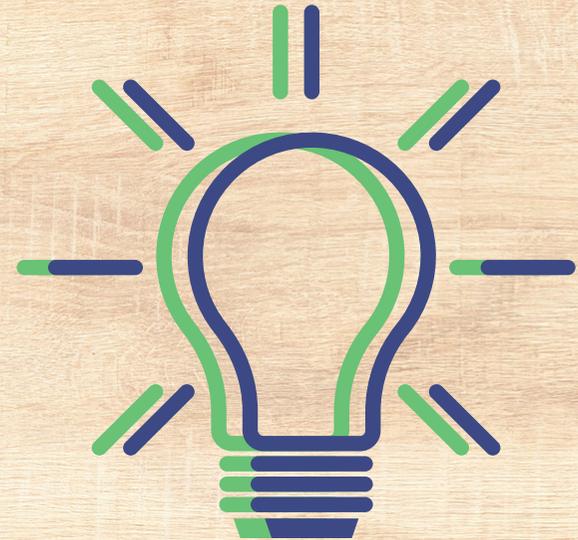
**FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES**

Circulaire 9441 du 19/02/2025

Dispositions relatives à l'octroi du certificat d'études de base (CEB) à l'issue de l'épreuve externe commune pour l'année scolaire 2024-2025

Cette circulaire abroge et remplace la(les) circulaire(s) : 9187

Type de circulaire ¹	Circulaire d'instruction	Validité	du 19/02/2025 au 05/07/2025
Documents à renvoyer	oui, voir contenu de la circulaire		
Résumé	La présente circulaire vise à communiquer les dispositions relatives à l'octroi du certificat d'études de base (CEB) à l'issue de l'épreuve externe commune pour l'année scolaire 2024-2025		
Mots-clés	épreuves externes - CEB		



La circulaire CEB
sort chaque année



Ludivine Halloy

Orthopédagogue clinicienne
halloyludivine@yahoo.fr

PARTICIPATION À L'ÉPREUVE

OBLIGATOIRE POUR :

- les élèves inscrits en P6;
- les élèves inscrits en 1ère et 2ième année différenciée dans l'enseignement secondaire ordinaire ou dans l'enseignement secondaire spécialisé de forme 4;
- les élèves inscrits en 1ère année commune de l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé de forme 4 qui ne sont pas titulaires du CEB;
- les élèves relevant de l'enseignement à domicile ayant atteint l'âge de 12 ans le 31 août 2025.

ACCESSIBLE À :

- tout élève terminant sa scolarité dans une école primaire spécialisée, sur décision du CC;
- tout élève inscrit dans l'enseignement secondaire spécialisé de formes 2 et 3, sur décision du CC;
- tout mineur , âgé d'au moins 11ans au 31 décembre 2025, sur la demande de ses parents, de la personne investie de l'autorité parentale ou de l'institution publique de protection de la jeunesse

1/11/11

MODALITÉ D'INSCRIPTION

Inscription par l'école

- via l'application métier CEBSI
- entre le 19 février et le 31 mars 2025

Pour les élèves en intégration permanente totale

- **L'école ordinaire** se charge de l'inscription

Pour les élèves en intégration permanente partielle ou temporairement partielle:

Inscription par l'autorité parentale

- pour un enfant mineur , âgé d'au moins 11ans au 31 décembre 2025
- Via l'annexe A
- Au plus tard le 30 avril 2025

PLANNING DE L'ÉPREUVE

	Lundi 23/06		Mardi 24/06		Jeudi 26/06		Vendredi 27/06	
	Accueil							
Matinée	40 min	Écouter	75 min	Grandeurs	40 min	Nombres et opérations (1 ^{re} partie)	65 min	Lire fictionnel
	45 min	Écrire			50 min	Nombres et opérations (2 ^e partie)		
	Pause							
	20 min	Écrire (fin)	75 min	Éveil : Histoire/géo	65 min	Lire informatif	75 min	Éveil : Sciences
65 min	Solides et figures							



LE TEMPS PRÉVU POUR LA PASSATION DE CHAQUE LIVRET PEUT ÊTRE AMÉNAGÉ POUR LES EBS SANS TOUTEFOIS MODIFIER L'HEURE D'OUVERTURE DES PAQUETS (À PARTIR DE 7H), NI ENTRAVER LE TEMPS NÉCESSAIRE À LA CORRECTION

4 PAGES CONCERNENT LES AR

5 Aménagement raisonnable de l'épreuve externe commune et des conditions de passation pour les élèves à besoins spécifiques	12
5.1 Aménagement raisonnable des modalités de passation	13
5.1.1 Matériel	13
5.1.2 Tiers aidant	13
5.1.3 Logiciels	14
5.1.4 Tâche d'écoute	15
5.2 Adaptation de la présentation de l'épreuve	15
5.2.1 Démarche pour obtenir une version adaptée	16



Ludivine Halloy

Orthopédagogue clinicienne
halloyludivine@yahoo.fr

IL Y A 2 CONDITIONS POUR BÉNÉFICIER D'AR

L'élève doit
avoir été
diagnostiqué

Les
Aménagements
doivent avoir été
mis en place
durant l'année
scolaire

LE MATÉRIEL ET LES MODALITÉS DE
PASSATION QUI SUIVENT SONT
AUTORISÉS ET NE DOIVENT PAS
FAIRE L'OBJET D'UNE DEMANDE
ÉCRITE À L'ADMINISTRATION, SI CES
2 CONDITIONS SONT REMPLIES !

Tous les élèves à besoins spécifiques peuvent avoir du temps supplémentaire (même s'ils n'en n'ont pas bénéficié durant l'année)



Ludivine Halloy

Orthopédagogue clinicienne
halloyludivine@yahoo.fr

DISPOSITION

**La direction (PO) est responsable
de la disposition des élèves dans
le local**

**(Attention particulière pour les
élèves avec TDA/H)**



**DEPUIS 2024, LA RELANCE
ATTENTIONNELLE EST
AUTORISÉE LORS DE LA
PASSATION POUR L'ENSEMBLE
DES ÉLÈVES, AVEC OU SANS
BESOINS SPÉCIFIQUES**



Ludivine Halloy

Orthopédagogue clinicienne
halloyludivine@yahoo.fr

MATÉRIEL

**TOUT ÉLÈVE À BESOINS
SPÉCIFIQUES QUI UTILISE
LE MATÉRIEL SUIVANT
EN CLASSE PEUT EN
BÉNÉFICIER PENDANT
LES ÉPREUVES**

- un cache ou une latte pour l'aide à la lecture;
- une fiche de procédure de correction grammaticale sans contenu de réponse ;
- un dictionnaire à signets et/ou phonétique
- des fiches personnalisées qui l'aident dans la structuration de son travail. Ces fiches ne peuvent pas contenir d'informations portant sur les matières évaluées ;
- un time timer pour l'aide à la gestion du temps ;
- des abaques vierges (sans les titres de colonnes) ;
- des gabarits vierges de calcul écrit.

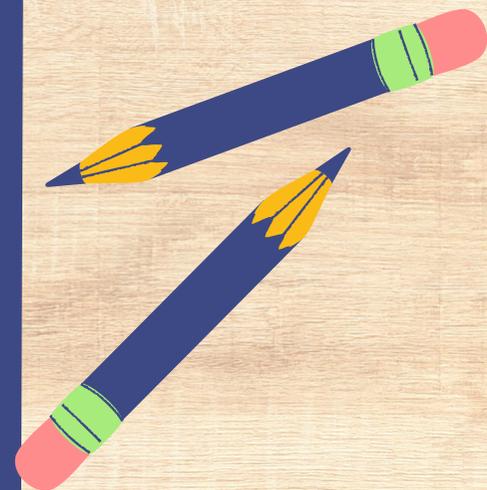


Ludivine Halloy

Orthopédagogue clinicienne
halloyludivine@yahoo.fr

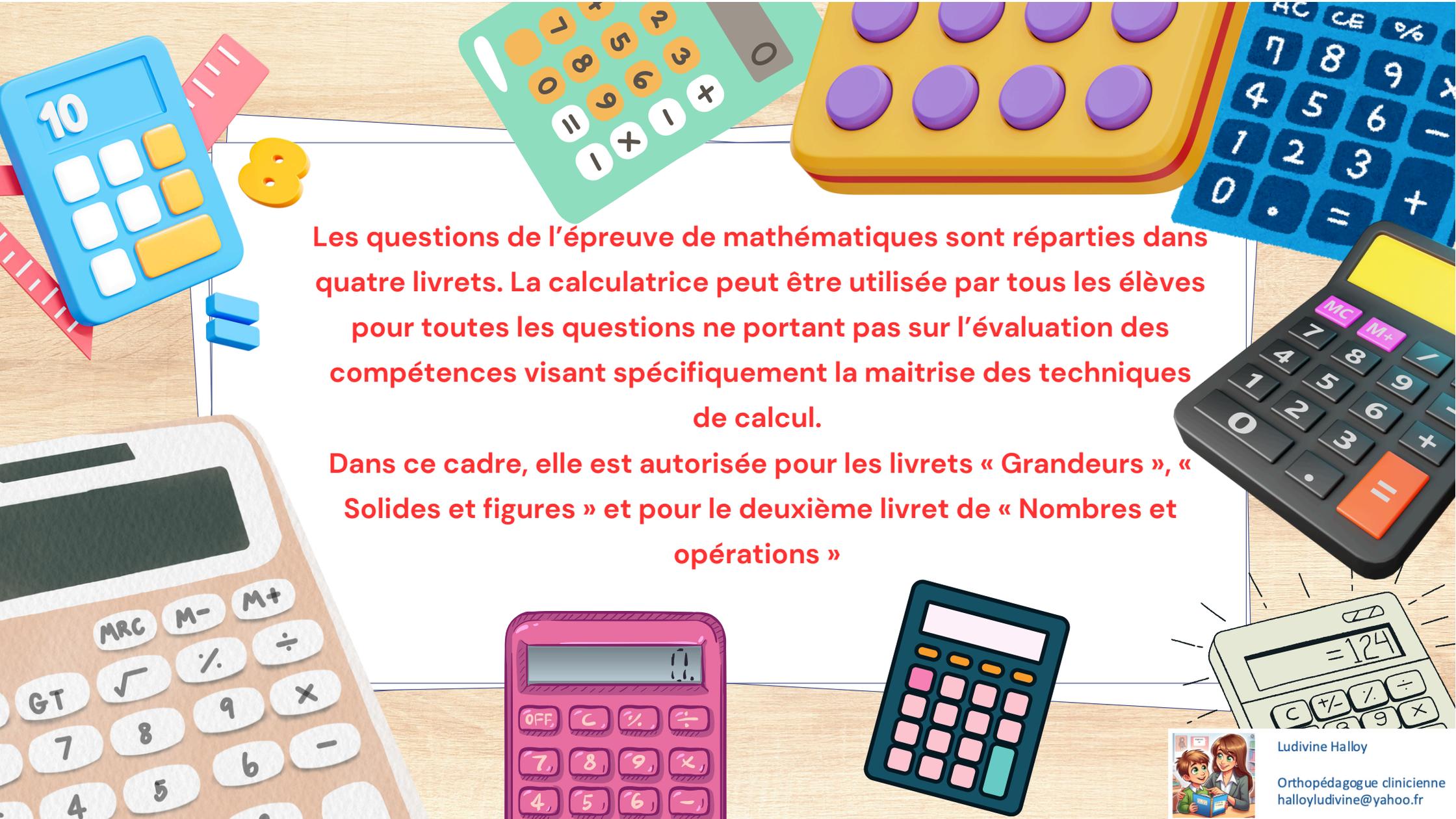
POUR TOUS :

Les feutres fluorescents et le casque antibruit ne sont plus rapportés dans cette liste car leur usage, autorisé, est étendu à l'ensemble des élèves, avec ou sans besoins spécifiques.



Ludivine Halloy

Orthopédagogue clinicienne
halloyludivine@yahoo.fr



Les questions de l'épreuve de mathématiques sont réparties dans quatre livrets. La calculatrice peut être utilisée par tous les élèves pour toutes les questions ne portant pas sur l'évaluation des compétences visant spécifiquement la maîtrise des techniques de calcul.

Dans ce cadre, elle est autorisée pour les livrets « Grandeurs », « Solides et figures » et pour le deuxième livret de « Nombres et opérations »



Ludivine Halloy

Orthopédagogue clinicienne
halloyludivine@yahoo.fr

TiERS AiDANT

Tout élève à besoins spécifiques qui bénéficie de la présence d'un tiers aidant durant l'année (peut être accompagné d'un tiers aidant pendant les épreuves).

Cet accompagnement est assuré par

- un membre de l'équipe pédagogique,
- par la personne accompagnant habituellement l'élève en intégration en classe
- ou par un service d'aide à l'intégration.



Ludivine Halloy

Orthopédagogue clinicienne
halloyludivine@yahoo.fr

LE TIERS AIDANT PEUT :

- aider l'élève à manipuler les documents, à découper, à tracer (selon les instructions précises de l'élève) ;
- oraliser les consignes, sans les reformuler (pas d'oralisation pour les textes de lecture) ;
- retranscrire fidèlement les réponses orales de l'élève ;
- effectuer des relances attentionnelles



Ludivine Halloy

Orthopédagogue clinicienne
halloyludivine@yahoo.fr

LOGICIELS

Les logiciels de synthèse vocale, de dictée vocale, de traitement de texte, de prédiction de mots, de correction orthographique ou de mathématiques sont autorisés à condition que leur utilisation préserve les compétences évaluées et n'entre pas en conflit avec les objectifs d'une partie de l'épreuve.

Ne sont pas autorisés

- **La connexion internet ;**
- **L'intelligence artificielle**



Ludivine Halloy

Orthopédagogue clinicienne
halloyludivine@yahoo.fr

SONT DONC AUTORISÉS :



- la lecture vocale ;
- le prédicteur de mots ;
- la calculatrice intégrée, à l'exception d'un livret de la partie mathématique (livret 6), qui évalue les compétences en calcul ;
- le correcteur orthographique, à l'exception de la production d'écrit (livret 2), qui évalue l'orthographe ;
- le dictionnaire (hors connexion).



Ludivine Halloy

Orthopédagogue clinicienne
halloyludivine@yahoo.fr

NE SONT PAS AUTORISÉS

L'équipe
pédagogique doit
donc s'assurer
que ces fonctions
sont désactivées
lors du passage
de l'épreuve



Le recours à des contenus de matières présents dans certains logiciels (tables de multiplication, formules d'aires, de périmètres, de volumes, abaques avec unités de mesure, règles grammaticales, tableaux de conjugaison, etc.) lors de la passation des matières concernées.



Ludivine Halloy

Orthopédagogue clinicienne
halloyludivine@yahoo.fr

EXEMPLES DE LOGICIELS AUTORISÉS :

- Kurzweil 1000 ou 3000 ;
- SprintPlus ;
- Dragon NaturallySpeaking ;
- Lexibar ;
- OpenBoard ;
- Déclic ;
- Apprenti Géomètre ;
- GeoGebra ;
- Geometry Pad
- Adobe Acrobat Reader ;
- PDF-XChange Viewer – pour PC – et Aperçu – pour MAC ;
- Microsoft OneNote

Pour solliciter l'utilisation d'un autre logiciel ayant des fonctions d'aide similaires à ceux présentés ci-dessus, la direction de l'école envoie l'annexe B dument complétée à evaluations.externes@cfwb.be au plus tard le 25 avril 2025.



Ludivine Halloy

Orthopédagogue clinicienne
halloyludivine@yahoo.fr

TÂCHE D'ÉCOUTE



Tout élève présentant un trouble d'audition centrale bénéficie d'une lecture individualisée du texte dans un local le plus calme possible. Le débit de parole du lecteur est adapté.

Tout élève atteint de déficience auditive a le choix entre 2 modalités (l'école met en place l'aménagement utilisé habituellement en classe) :

- une interprétation en langue des signes (une vidéo en langue des signes sera mise à disposition sur la plateforme EVALEXT) ;
- une lecture individualisée (débit de parole adapté) dans un local le plus calme possible



DISPENSE DE LA TÂCHE D'ÉCOUTE

**...s'il est impossible
d'adapter de manière
adéquate les
modalités de
passation de cette
partie de l'épreuve**



Ludivine Halloy

Orthopédagogue clinicienne
halloyludivine@yahoo.fr

LA VERSION STANDARD PRÉSENTE UNE MISE EN PAGE AÉRÉE ET
UNE POLICE DE CARACTÈRES SANS EMPATTEMENTS, POUR EN
FAVORISER LA LISIBILITÉ, ELLE EST DONC CONÇUE POUR
CONVENIR AU PLUS GRAND NOMBRE **MAIS...**



Ludivine Halloy

Orthopédagogue clinicienne
halloyludivine@yahoo.fr

POUR LES ÉLÈVES QUI PRÉSENTENT UN TROUBLE DE L'APPRENTISSAGE ET/OU VISUEL DIAGNOSTIQUÉ ET QUI BÉNÉFICIENT D'AMÉNAGEMENTS **PLUS IMPORTANTS** DES DOCUMENTS DURANT L'ANNÉE

Une version plus adaptée est disponible

- d'une mise en page encore plus aérée ;
- d'une police de caractères Arial ;
- d'un agrandissement de la taille de la police ;
- d'un alignement du texte à gauche ;
- d'un renforcement du contraste ;
- de cartes et dessins schématisés ;
- d'un agrandissement de la pagination ;
- de la suppression de certains éléments non essentiels.
- de la présentation des principaux documents servant de support à l'épreuve dans un livret à part, pour faciliter la lecture en vis-à-vis des questions et des informations qui s'y rapportent.



Ludivine Halloy

Orthopédagogue clinicienne
halloyludivine@yahoo.fr

IL Y A 3 VERSIONS ADAPTÉES DISPONIBLES

- L'épreuve adaptée version 1 (V1), rédigée en Arial, taille 20. Elle est disponible au format papier uniquement. Elle est réservée aux élèves ayant un diagnostic de troubles visuels sévères ou de dyspraxie habitués à travailler avec de très grands caractères pendant l'année.
- L'épreuve adaptée version 2 (V2), rédigée en Arial, taille 14. Elle est disponible au format papier et au format électronique (format PDF adapté aux logiciels de synthèse vocale)³. La version 2 électronique est toujours accompagnée d'une version 2 papier, permettant à l'élève de passer de l'une à l'autre en fonction de ses besoins.
- L'épreuve adaptée en braille. Elle est disponible au format papier et au format électronique.



Ludivine Halloy

Orthopédagogue clinicienne
halloyludivine@yahoo.fr

Pour obtenir la version adaptée pour les élèves inscrits à l'école :

L'équipe pédagogique choisit le format le mieux adapté à chaque élève.

Les demandes de version adaptée se font exclusivement via l'application métier CEBSI, par la direction de l'école, au plus tard le

31 mars 2025

Pour les candidats inscrits individuellement à l'épreuve par leurs parents/la personne investie de l'autorité parentale/l'IPPJ, les demandes de version adaptée sont introduites au moyen du formulaire d'inscription (annexe A) au plus tard pour le 30 avril 2025.



Ludivine Halloy

Orthopédagogue clinicienne
halloyludivine@yahoo.fr

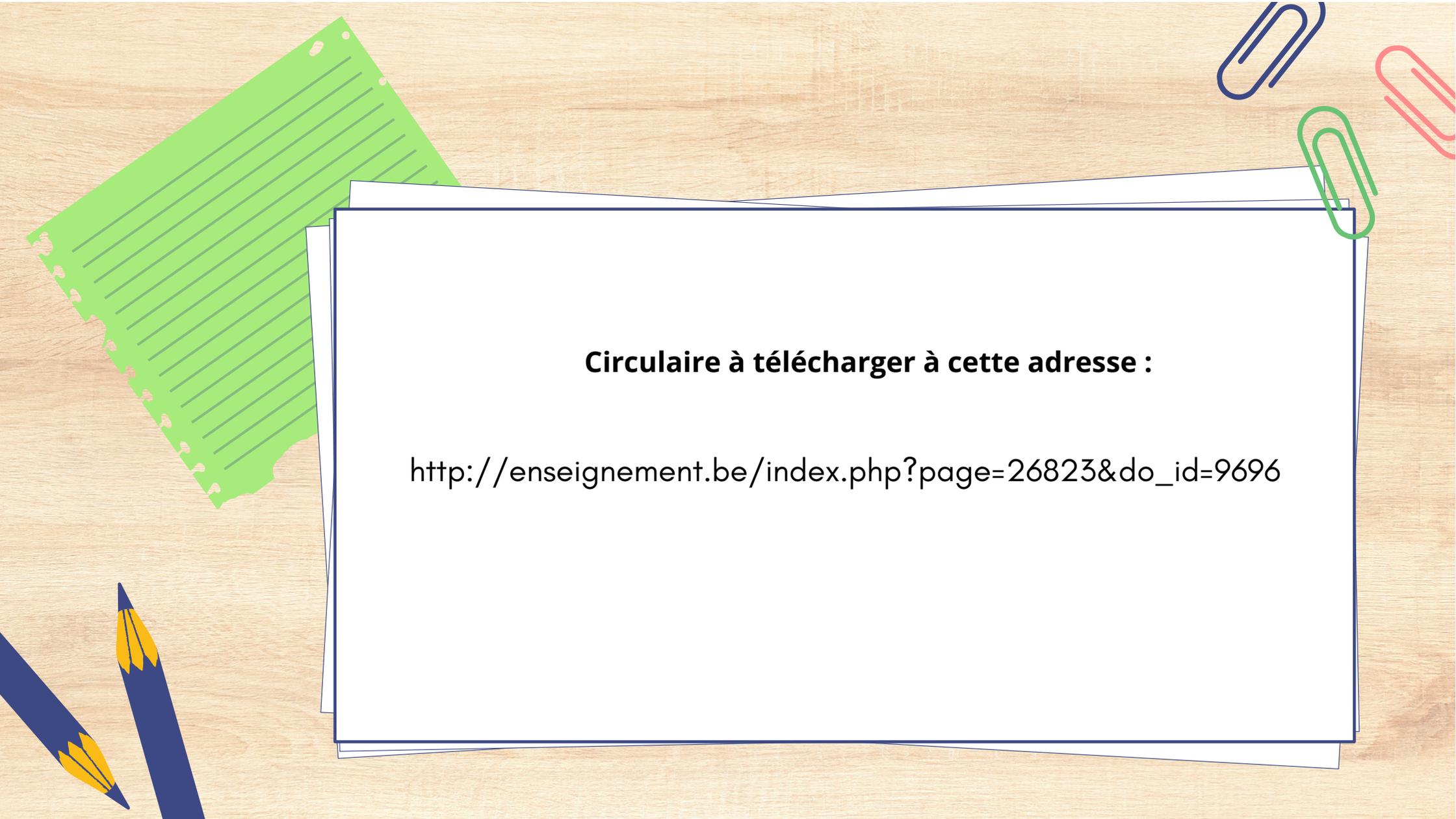


Courage à tous !



Ludivine Halloy

Orthopédagogue clinicienne
halloyludivine@yahoo.fr



Circulaire à télécharger à cette adresse :

http://enseignement.be/index.php?page=26823&do_id=9696